

DÉCOUVRIR LE CODE IESBA

Volet 10 : Incitation à enfreindre les principes fondamentaux



Compte tenu du large éventail de services professionnels que les professionnels comptables (PC) fournissent, il peut arriver qu'ils subissent des pressions de la part d'un client, d'un superviseur ou d'une autre personne (par exemple, un vendeur, un client ou un prêteur) pour enfreindre les principes fondamentaux (PF). En honorant leur responsabilité d'agir dans l'intérêt général, les PC ne doivent pas laisser la pression entraîner une violation, et un PC ne peut pas non plus faire pression sur d'autres pour qu'ils violent les PF.

Comment la pression est exercée

Les pressions qui menacent le respect des PF sont souvent dues à une menace d'intimidation. La pression n'est pas toujours explicite, elle peut venir des attentes et des objectifs. Les situations peuvent être liées :

AUX CONFLITS D'INTÉRÊTS Le frère d'un PC demande à plusieurs reprises au PC d'attribuer un contrat de fournisseur à sa société À LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION DES INFORMATIONS Un PC se sent obligé de présenter des bénéfices surévalués pour répondre aux attentes des analystes

<u>UNE EXPERTISE SUFFISANTE</u> Un PC subit la pression d'un associé d'audit pour qu'il accepte un poste même si le PC ne se sent pas qualifié

À LA RÉMUNÉRATION ET AUX INCITATIONS LIÉES À LA COMMUNICATION FINANCIÈRE ET À LA PRISE DE DÉCISION Les collègues d'un PC tentent de contraindre le PC à faire part de résultats de performance biaisés afin que les primes du personnel soient plus élevées

AUX INCITATIONS, Y COMPRIS LES DONS ET LES INVITATIONS Un PC est encouragé par ses collègues à accepter une invitation généreuse offerte par un vendeur

<u>AU NON-RESPECT DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS</u> L'employeur d'un PC lui ordonne de sous-déclarer un revenu imposable pour échapper aux impôts

Considérations particulières pour les professionnels comptables en cabinets

Les professionnels comptables en cabinets doivent également suivre la partie 2 du code dans certaines circonstances. Faire face à la pression pour enfreindre les PF est un exemple pour lequel la partie 2 s'applique aux professionnels en cabinets dans le cadre de leur rôle au sein de leur entreprise. Par exemple, il peut subir des pressions de la part de son superviseur pour qu'il ne donne pas suite aux questions sans réponse, afin d'éviter de mettre en colère un bon client (une menace pour la compétence et la diligence professionnelles).

Examinons le scénario suivant : Un auditeur interne d'une compagnie d'assurance teste les contrôles dans l'une des divisions de la compagnie. La division est responsable d'une région géographique du pays qui a récemment été dévastée par des tempêtes tropicales et des inondations. L'auditeur interne constate que les contrôles n'ont pas été assez strictement respectés et soupconne les résultats du dernier trimestre d'être surestimés. Lorsqu'on l'interroge sur la défaillance identifiée par l'auditeur interne, le responsable de division répond : « Je m'efforce de trouver avec les avocats des moyens créatifs pour limiter les paiements des créances. Si vous voulez garder votre emploi, faites preuve de solidarité avec l'équipe. »

Voyons maintenant comment l'auditeur interne réagit à la pression exercée

L'auditeur interne doit identifier que la conformité avec les PF de compétence professionnelle et de diligence est menacée par la réprimande intimidante du responsable de division.

- ➤ Le PF d'intégrité et de comportement professionnel peut également être menacé si le responsable de division fait pression sur l'auditeur interne pour qu'il accepte des solutions « créatives » qui traitent les assurés de manière injuste ou inappropriée.
- ➤ L'incertitude et les contraintes de temps extrêmes inhérentes aux crises peuvent exacerber la situation et contribuer aux menaces.

Au cours de l'évaluation du niveau de menaces, lorsque l'auditeur interne fait face à la pression de la violation, il devrait prendre en considération :

- ➤ L'intention de l'individu qui exerce la pression et la nature et l'étendue de la pression
- ➤ Comment les lois, les réglementations et les normes professionnelles s'appliquent aux circonstances spécifiques
- ➤ L'étendue de la culture fondée sur l'éthique dans l'organisation et si cette culture augmente la probabilité de pression qui menace les PF
- ➤ Comment les politiques et les procédures établies au sein de l'organisation abordent la pression

Dans le scénario ci-dessus, l'auditeur interne devrait tenir compte de la culture, des politiques et des procédures de l'organisation, et determiner l'impact des réglementations applicables. Si le responsable de division réagit de manière excessive à une crise à court terme, d'autres mécanismes de contrôle ou une supervision de la gestion pourraient servir à contrecarrer les problèmes identifiés par l'auditeur interne et ainsi réduire le niveau de menace. D'autre part, le niveau de menace peut être augmenté si des mécanismes de contrôle ne sont pas en place, ou si la direction ne « donne pas le ton » d'un point de vue éthique.

Le Code souligne l'importance des discussions et des consultations pour évaluer et traiter les situations de pression, y compris avec :

- ➤ La direction et les personnes chargées de la gouvernance
- Le personnel des ressources humaines
- Les organismes professionnels ou de régulation ou les conseillers juridiques

Par exemple, l'auditeur interne pourrait discuter de la situation avec le chef de la division et/ou le responsable de l'audit interne. Il pourrait même être approprié de faire participer le comité d'audit aux discussions et de consulter un conseiller juridique.

Ces discussions peuvent aider le PC à déterminer la meilleure facon de faire face à la situation, peut-être en ajoutant une surveillance comme garantie. Si la menace de la pression ne peut être atténuée, il faudra peut-être l'éliminer en réaffectant l'auditeur interne à une autre division.

Lorsqu'il est incité à enfreindre des PF, un PC est encouragé à documenter :



- Les faits
- ➤ Les communications et les parties avec lesquelles ces questions ont été discutées
- ➤ Les moyens d'action envisagés
- ➤ La facon dont a été traité le problème

OÙ OBTENIR DE L'AIDE ?



La section 270 du Code traite des pressions exercées pour enfreindre les principes fondamentaux. L'eCode. disponible à l'adresse suivante www.IESBAeCode.org, est une ressource en ligne pour les comptables et autres utilisateurs du Code. Il permet un accès rapide et efficace au Code, ce qui en facilite l'utilisation, la mise en œuvre et l'application.







La publication « Découvrir le code de déontologie 10 de 12 – Incitation à enfreindre les principes fondamentaux » de la Fédération internationale des Comptables (IFAC), publiée par l'IFAC en mars 2021 en anglais, a été traduite en français par la Fédération Internationale des Experts Comptables Francophones (FIDEF) en mars 2021, avec l'autorisation de l'IFAC. Le texte approuvé pour toutes les publications de l'IFAC est celui en langue anglaise. IFAC ne prend aucune responsabilité quant à la pertinence et l'exhaustivité de la traduction et aux conséquences qui pourraient en découler.

Texte en anglais de «Découvrir le code de déontologie 10 de 12 – Incitation à enfreindre les principes fondamentaux» © 2021 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Texte en français de «Découvrir le code de déontologie 10 de 12 – Incitation à enfreindre les principes fondamentaux » © 2021 par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC). Tous droits réservés.

Titre original: Exploring the IESBA Code, installment 10 – Pressure to breach the fundamental principles



